



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Calvados

Préserver et améliorer la santé dans votre territoire. L'Assurance Maladie vous accompagne

La santé est une préoccupation majeure de vos administrés.

L'Assurance Maladie du Calvados travaille en étroite collaboration avec ses partenaires pour mettre en œuvre les politiques de santé définies nationalement et déclinées sur votre territoire par l'agence régionale de santé (ARS) : accompagnement de chaque habitant pour qu'il bénéficie des droits et des aides adaptés à sa situation, mesures en faveur de l'installation et de l'exercice des professionnels de santé, communication d'informations claires et utiles sur les dispositifs de prévention, campagnes de dépistage et de vaccination, mesures de santé environnementales, etc.

En tant qu' élu, vous avez un rôle essentiel à jouer pour garantir aux habitants de votre territoire l'accès aux soins et promouvoir leur santé. Voici comment la CPAM peut vous y aider.

01 ETABLIR UN DIAGNOSTIC DE SANTÉ DE VOTRE TERRITOIRE

L'observation objective des besoins et de l'offre de santé sur votre territoire est primordiale à la définition d'une politique de santé dans votre commune. Pour cela, l'Assurance Maladie du Calvados dispose de bases de données riches en enseignements.

Vous pouvez ainsi disposer d'un état des lieux de l'offre de soins, des situations de précarité de la population, du recours aux soins et notamment des populations concernées par les actions de prévention (ex. dépistage, vaccination) et des pratiques existantes.

Mieux connaître les caractéristiques de votre territoire en termes de santé, vous sera utile pour déployer une politique de santé adaptée et efficiente, en coordination avec l'ensemble des acteurs.

À découvrir

Pour un premier aperçu de la situation de votre département (et de votre territoire) des outils en open data sont disponibles : rezone-cpts.fr, data-ameli.fr.



02 DÉPLOYER UNE OFFRE DE SOINS ADAPTÉE

Installation d'un professionnel de santé, création d'une maison de santé ou d'un centre de santé, départ en retraite d'un professionnel, emploi d'un assistant médical, l'Assurance Maladie est, aux côtés des agences régionales de santé, un interlocuteur incontournable pour accompagner un projet visant à renforcer et structurer l'offre de soins de votre territoire.

Les mesures financières et accompagnements proposés pour les professionnels de santé et les structures d'exercice coordonné sont nombreux et souvent techniques, comment s'y retrouver ? En complémentarité de l'ARS, la CPAM peut vous éclairer sur les dispositifs d'aide à l'installation et financements qu'elle propose et sur les modalités d'organisation recommandées.

Elle peut également vous alerter sur des projets qui ne correspondraient pas aux besoins de votre population : les cabines de téléconsultation et la création de nouveaux locaux ne sont pas toujours les solutions les plus adaptées.

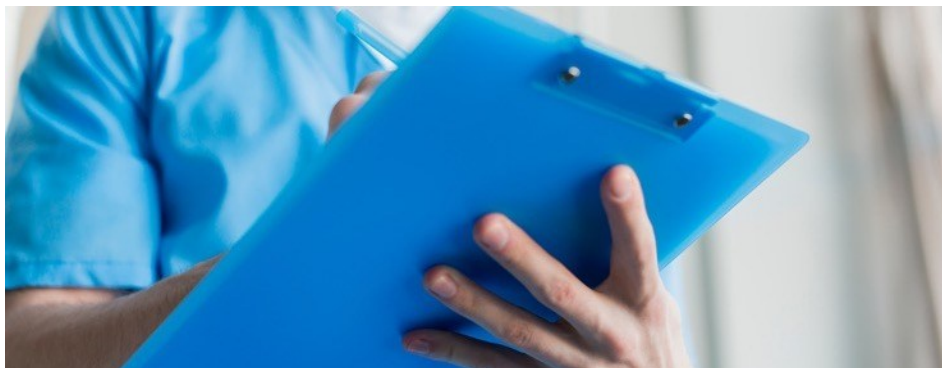
Quand y faire appel ?

Des professionnels de santé sont intéressés pour s'installer sur votre territoire et vous ne savez pas comment les accompagner ? Des solutions de télécabines ou de centres de santé vous sont proposés par un acteur privé ? Vous cherchez un interlocuteur pour réfléchir aux solutions à privilégier pour votre territoire mais ne savez pas à qui vous adresser ?

L'Assurance Maladie du Calvados peut, aux côtés de l'agence régionale de santé, vous aider à identifier des solutions et vous réorienter au besoin vers les bons interlocuteurs.

Vous souhaitez savoir comment soutenir un projet de maison de santé pluridisciplinaire ?

Demandez la brochure dédiée.



03

FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ ET/OU ÉLOIGNÉES DES SOINS

Certaines personnes en situation de fragilité peuvent renoncer à se faire soigner faute de temps, faute de ressources, par méconnaissance des droits auxquels elles sont éligibles ou en raison de difficultés à réaliser les démarches.

La mission accompagnement santé de votre CPAM travaille en partenariat étroit avec le CCAS, les professionnels de santé et les acteurs de la solidarité du territoire pour mieux les identifier et leur proposer un accompagnement individuel global.

L'objectif : les aider à recourir à leurs droits et à réaliser les soins et les actes de prévention recommandés.

Des actions hors les murs peuvent être envisagées avec nos partenaires à partir du diagnostic de votre territoire. Des partenariats peuvent être développés pour continuer à identifier les personnes susceptibles de bénéficier de cet accompagnement.

En pratique :

La CPAM met à la disposition de ses partenaires un extranet dédié à l'accompagnement des publics fragiles pour favoriser leur accès aux droits et aux soins. Il permet des échanges personnalisés, simplifiés et sécurisés.

<https://espace-partenaires.ameli.fr>

04

FINANCER DES PROJETS PRIORITAIRES POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET DE SANTÉ

Le conseil de l'Assurance Maladie du Calvados peut attribuer des aides financières ponctuelles aux personnes qui rencontrent des difficultés matérielles liées à leur état de santé : accès à une complémentaire santé, perte de salaire, retour ou maintien à domicile après une hospitalisation, financement d'un appareillage pour préserver la qualité de vie d'une personne en situation de handicap...

Selon les priorités définies, des aides financières peuvent également être attribuées à des associations ou des projets collectifs qui participent à réduire

les inégalités en matière de santé.

Vous pouvez informer vos administrés en difficulté de l'existence de ce dispositif et nous contacter pour échanger sur les aides existantes.

Quand y faire appel ?

Un de vos administrés qui rencontre des difficultés financières a besoin de réaliser des soins dentaires importants mais n'a pas les moyens de les financer en raison d'un reste à charge trop élevé. Ces problèmes dentaires représentent un réel handicap au quotidien. Vous pouvez l'inciter à faire une demande auprès de la commission d'action sanitaire et sociale.

Vous souhaitez organiser une campagne de promotion de la santé ? Relayer une action sur votre territoire ? Des opérations de dépistage, de vaccination ou de communication peuvent être organisées avec le soutien de la caisse d'assurance maladie.

Mobilisation des centres d'examens de santé de l'Assurance Maladie, intervention des équipes lors d'un événement, co-organisation d'une action, les modalités sont à définir ensemble.

Il existe de nombreux acteurs de la santé sur votre territoire : ARS, professionnels de santé libéraux, établissements, CPTS, caisses d'assurance maladie, etc. Nous apportons tous des réponses complémentaires aux besoins des habitants. Mais une approche coordonnée est essentielle pour préserver et améliorer la santé de tous. Alors, ensemble, construisons un contrat local de santé ambitieux !

Des actions communes peuvent également être engagées pour évaluer l'impact de votre environnement sur la santé et sensibiliser vos concitoyens aux enjeux associés.

Les actions et services de l'Assurance Maladie dans le domaine de la prévention sont nombreuses.

Parlons-en.

Contacts :

L'équipe de direction

secretaires-direction.cpam-calvados@assurance-maladie.fr

Les projets en partenariat sur mon territoire

partenaire@assurance-maladie.fr

La mise en place d'offres de prévention sur mon territoire

prevention.cpam-calvados@assurance-maladie.fr

Les supports et outils de communication

communication.cpam-calvados@assurance-maladie.fr



Le site partenaires de l'Assurance Maladie du Calvados
<https://partenaires14.fr/>